AR Prefecture

047-214701955-20260219-DEL0172026-DE
Reçu le 24/02/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 19 février 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

OBJET :
Cinéma – Projet de remplacement du projecteur – Modification du plan de financement

N° 017/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 13 février deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire ; Mesdames BUSQUET et CASEROTTO, Adjointes au Maire ; Messieurs DUFAU, et SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mesdames IBN-SALAH et SERRES-SOLANO, Conseillères déléguées ; Messieurs ARNAUNE, DAVID, GOLFIER et VICENTE, Conseillers Délégués ; Mesdames CONDUCHE, FONTANEL, GARBAY, PRADO, Conseillères municipales ; Messieurs BARRERE, BOZZELLI, DULOUARD, TUFFERY, ESSERTEL et GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Patrice DUFAU ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : ESSERTEL Daniel

Le Maire rappelle que par délibération n°058/2025 du 27 mars 2025, le Conseil Municipal se prononçait en faveur de l'acquisition d'un projecteur laser pour le cinéma Le Margot en remplacement de l'actuel projecteur à lampes Xénon, condition de d'obtenir les aides au financement de cet investissement.

AR Prefecture
047-214701955-20260219-DEL0172026-DE
Reçu le 24/02/2026

En effet, il était alors exposé que l'actuel projecteur, datant de 2012, faisait face à des coûts de maintenance élevés et à une consommation énergétique importante et qu'il conviendrait de le remplacer par un projecteur laser présentant plusieurs avantages tels que :

- la diminution des coûts d'entretien et des interventions techniques (il ne nécessite pas de remplacement de lampes) ;
- la réduction de la facture énergétique de 20 à 30% et de l'impact écologique ;
- l'amélioration de la qualité des projections (image plus lumineuse, contrastes renforcés et restitution optimale des couleurs)
- la poursuite de la modernisation du cinéma et ainsi le renforcement de son attractivité en tant qu'équipement culturel de l'Albret.

Le coût de cet équipement reste estimé à 69 650 € HT.

Suite à l'adoption de son budget primitif le 23 janvier 2026, le Conseil départemental du Lot-et-Garonne a réactivé le régime d'aide *« acquisition et aménagement pour les lieux de diffusion du spectacle vivant et les structures de la filière cinéma »*, régime qui permettrait de prétendre à 10 000 € de soutien à l'achat du projecteur au lieu de 6 950 € envisagés dans le plan de financement initial.

Au vu de ce qui précède, il vous est donc proposé de modifier le plan de financement en prenant en compte l'aide réactivée du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, de la façon suivante :

	Montant HT	%
COUT TOTAL DU PROJET (HT) :	**69 650 €**	100 %
Département	10 000 €	14 %
Région	13 930 €	20 %
Communauté de Communes	8 000 €	11%
TSA via CNC	2 195 €	3%
Soutiens financiers	***35 525 €***	***51%***
Commune	34 125 €	49%
Autofinancement	***34 125 €***	***49%***

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires de demande de subventions auprès des partenaires financiers.
- **DE PRECISIER** que les dépenses et recettes relatives à cet investissement sont inscrites au BP 2026

AR Prefecture

047-214701955-20260219-DEL0172026-DE
Reçu le 24/02/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Pour le Maire par délégation
Frédéric GIMET
Le Directeur Général des Services

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,